

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021**

Le six décembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

**PRESENTS** : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. SAVATIER, Mme DUPOISSON, M. CADOT, M. DELAY, Mme LAMY, Mme MOTHEAU, M. PIEDOUE, Mme WARTEL-OUVRARD, M. TESSIER, M. GINER

**EXCUSES** : Mme FROIN, M. JUZEAU donne POUVOIR à M. SAVATIER, Mme COGNEAU, M. ABELS, Mme SEIGNEURIN, Mme LECOMTE

---

Formant la majorité des membres en exercice

---

Madame LAURENS a été élu secrétaire

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **I – FINANCES**

➤ Travaux en régie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en régie réalisés sur l'année 2021.

	<b>Factures H.T.</b>	<b>Main d'oeuvre</b>
Aménagement rue Buissonnière et bois de la Colasserie	5 775,60	2 326,86
Espace Saint Antoine	3 277,54	1 180,47
Busages Boutin/Charpenteraie/cimetière	932,53	2 181,56
Main courante cimetière	583,01	1 210,73
Sécurisation stade	1 316,13	828,03
<b>total</b>	<b>11 884,81</b>	<b>7 727,65</b>

### **II- DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ET ETAT – PROJET TOITURE RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes récurrents de fuites au niveau de la toiture du restaurant scolaire. Une rénovation a été faite en 2017 mais le problème persiste et s'est aggravé suite à la dernière tempête.

La charpente actuelle, de type industriel, date de la construction du bâtiment et présente des mouvements préoccupants pouvant impacter la sécurité des lieux.

Après expertise de plusieurs professionnels, ceux-ci refusent d'engager leur responsabilité sur une rénovation. Il est donc nécessaire de procéder à une réfection complète de la toiture.

Cette réfection serait couplée avec la construction d'un préau, projet qui était déjà en cours de réflexion pour améliorer les conditions d'accès au bâtiment.

Le projet consisterait à :

- Déposer la couverture et la charpente (désamiantage pour les ardoises)
- Déposer les faux plafonds et l'isolation
- Déposer les appareillages électriques (éclairage et ventilation)
- Poser une nouvelle charpente et une couverture bac acier, acrotères compris bardage bois
- Refaire l'isolation, les faux plafonds et installer un éclairage led

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel associé aux projets :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T.</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des apports financiers</b>	<b>Montant</b>
Travaux	206 269.00 €	DETR – Etat 40 %	82 507.60 €
Honoraires (Maîtrise d'œuvre – bureau de contrôle – SPS)	27 064.00 €	FDSR – Département 30 %	69 999.90 €
		Autofinancement	80 825.50 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>233 333,00 €</b>		<b>233 333.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet de réfection de la toiture du restaurant scolaire et la construction du préau.
- Décide que ces travaux seront impérativement réalisés pendant les vacances scolaires.
- Retient le cabinet d'architectes PHI 3 pour assurer les missions d'études et de maîtrise d'œuvre des projets et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.
- Adopte le plan de financement prévisionnel présenté.
- Décide de solliciter le Département au titre du FDSR et l'Etat au titre de la DETR.
- Demande qu'une étude de production d'énergie solaire soit réalisée pour chauffer l'eau du restaurant scolaire et éventuellement les locaux dans le cadre du COT Enr.

### III – PROJET TRAVAUX LAVOIR

#### ➤ Présentation de la proposition d'aménagement du SAVI :

La commune souhaite valoriser son lavoir par des aménagements dans le lit du cours d'eau. Actuellement, un dépôt sédimentaire est présent devant le lavoir du fait de la configuration de la rivière. L'objectif est de maintenir un miroir d'eau devant le lavoir (en rive gauche).

Dans les années 2000, des travaux ont déjà été menés sur le lavoir par la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau. Ils ont consisté en des aménagements végétalisés par tressage de saules dans le lit mineur afin de contraindre le ruisseau à passer le long du lavoir. Ces aménagements n'ont malheureusement pas tenu dans le temps du fait de l'énergie hydraulique présente lors de crues.

La commune de Thilouze a également réalisé anciennement des opérations de curage sur l'ensemble du secteur public « lavoir » soit environ 25 m, intervention impactante d'un point de vue écologique et récurrente.

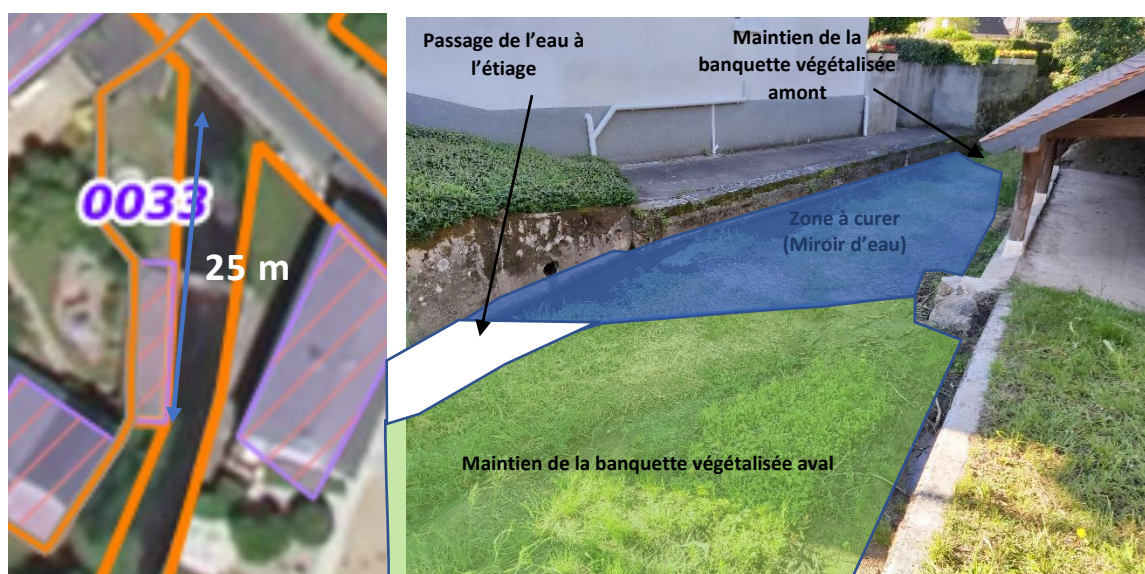
- Description du projet

Compte tenu de la configuration de la rivière et de la force de l'eau lors d'inondations, il n'est pas souhaitable de contraindre la rivière à passer dans le lavoir par des aménagements végétalisés en rive opposée, ce qui serait à nouveau un échec.

Afin de répondre aux attentes locales de valorisation du lavoir et la préservation de l'environnement, il est proposé de réaliser un curage uniquement devant le lavoir au printemps 2022 tout en maintenant les banquettes végétalisées en amont et en aval du bâtiment.

Le miroir d'eau devant le lavoir sera cependant une zone à curer régulièrement du fait des apports de sédiments par l'amont et de la surlageur de la rivière.

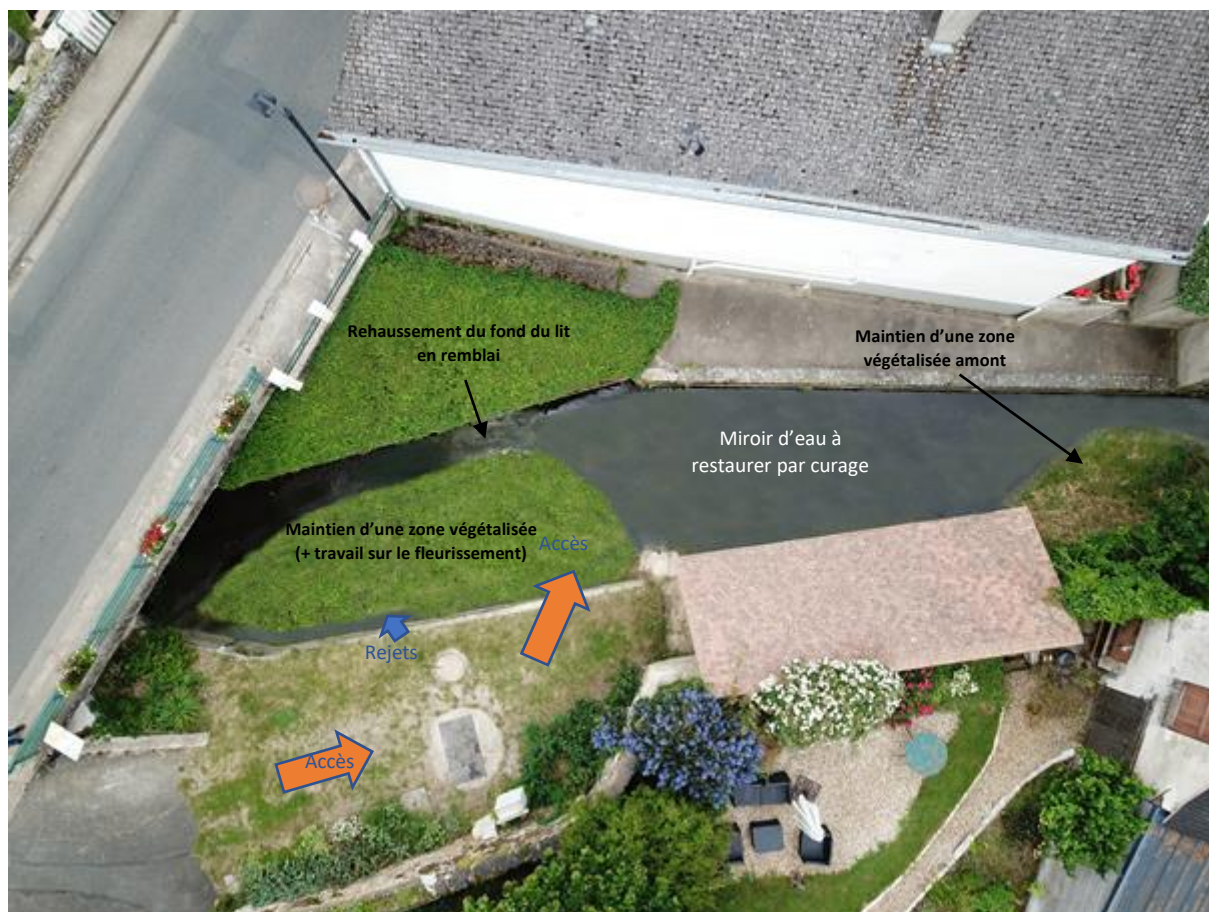
Les éléments suivants précisent le principe de l'aménagement :



### Etat actuel du lavoir



## Etat projeté du lavoir



L'opération de curage devant le lavoir reste cependant légère (curage superficiel de 30 cm environ) afin de ne pas déstructurer le fond inférieur. Les produits de curage composés essentiellement de sables et graviers seront redonnés en aval à la rivière.

L'intervention se fera à l'aide d'une pelle mécanique 2,5 à 5 tonnes avec un accès en rive gauche.

- Descriptif des mesures d'évitement et de réduction des impacts

Tout produit potentiellement impactant pour le milieu (carburant...) sera stocké à l'écart de la rivière. Toute opération de maintenance (remplissage réservoir...) sera également réalisée à plus de 5 m de la rivière.

Les opérations de curage seront conduites de façon à limiter le départ de fines en aval. En ce sens, il est prévu la mise en place d'un filtre à gravier au niveau du « Rehaussement du fond du lit en remblai » (voir photo aérienne précédente).

L'entrepreneur retenu veillera à ce que le dispositif soit remplacé en cas de nécessité. Les éventuelles accumulations de fines seront extraites à l'aide d'une pelle mécanique et évacuées du site.

Après avoir pris connaissance du projet,

Considérant que M. Savatier précise que les travaux d'aménagement seront pris en charge par le SAVI et que l'entretien sera assuré par la commune,

Le Conseil Municipal :

- suggère qu'un épaulement soit intégré au projet d'aménagement pour maintenir la zone végétalisée
- valide le projet par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

## IV – VIE LOCALE

### ➤ Point Conseil Municipal des Jeunes

Douze jeunes ont présenté leur candidature :

NOM	PRENOM	PRIMAIRE	COLLEGE
SALLERIN	Hippolyte		5ème
MORTELETTE	Clément	CM1	
JUBLIN	Paul	CM1	
ABDERRAZAK	Zahri	CM1	
ELINAS	Sohal	CM1	
METROT	Kelyan	CM1	
ALVAREZ	Marion	CM2	
EMONET	Karelle	CM2	
GINER	Zoé	CM2	
LOUBIERE	Mathilde	CM2	
SALVERT	Elinor	CM2	
MARCOS	Clara	CM2	

Les élections se dérouleront en deux temps :

- Le vendredi 10 décembre 2021 de 14h00 à 15h00 à l'école Honoré de Balzac pour les élèves du primaire. Le bureau de vote sera tenu par M. GINER, M. CADOT et Mme LAURENS
- Le samedi 11 décembre de 14h00 à 17h00 à la mairie – salle Conseil Municipal, pour les collégiens. Le bureau de vote sera tenu par M. GINER, M. CADOT, Mme LAURENS et M. SAVATIER

Le dépouillement sera réalisé le samedi 11 décembre dès 17h00.

L'élection du Maire et de son adjoint, ainsi que la mise en place des commissions, auront lieu le lundi 10 janvier 2022 à la mairie et seront suivies d'une présentation officielle au Conseil Municipal à 19h00.

## V - QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Transport scolaire

Madame LAURENS rappelle que la compétence est assurée par la Région Centre-Val de Loire et que la CCTVI vient en appui des communes sur son territoire.

Elle fait part des points évoqués lors de la réunion du comité transports scolaires en présence de Mme Ravisé de la CCTVI.

- **Circuits école primaire**
  - o Réflexion en cours pour une modification des horaires des cours le matin. Cette hypothèse est complexe et impacterait inévitablement les autres services (ALSH, entretien, surveillance,...)

- **Circuits collège Azay-le-Rideau**

- Découverte d'un arrêt « sauvage » au carrefour rue Croix St Charles/rue des Marronniers pour une douzaine d'enfants. La création d'un arrêt pour le lotissement de la Croix St Charles est demandée. En contrepartie, l'arrêt de la rue de la Vallée du Lys (non utile pour le collège puisqu'il existe déjà un arrêt à la bibliothèque) et celui de « l'école » (pour 9 enfants qui pourraient prendre le bus à l'arrêt Croix St Charles) seraient supprimés.
- Demande de mise en sommeil de l'arrêt « le Grand Carroi ».
- L'arrêt « Bennerie » pourrait être décalé au niveau de Couteau pour mieux répondre aux besoins et raccourcir le circuit.
- L'arrêt « bibliothèque » qui engendre des problèmes de circulation dans le carrefour pourrait éventuellement être décalé en face du magasin Vival.
- Il est important de retravailler les 3 circuits du collège dans leur globalité.

Il est demandé que l'étude de sécurisation de l'accès piétonnier à l'école par la mise en place d'un itinéraire alternatif soit relancée.

➤ Communication : bulletin municipal

M. SAVATIER demande à chacun de transmettre au service administratif des photos et texte des dernières manifestations.

➤ Projet aménagement hameaux Bellevue/ Genetay / Boutarderie/ Bois Cornu

Monsieur le Maire remercie vivement le comité pour la qualité et la complétude du travail fourni. Il présente le projet de fleurissement des entrées et sorties des hameaux.

**Critères retenus par le comité pour sélectionner une zone de plantation :**

- A proximité du panneau d'entrée dans le hameau, quel que soit le sens (donc à droite) ;
- Pas de gêne à la circulation, visibilité, passage de piétons sur le bord de route ;
- Pas de risque de destruction par le passage de gros véhicules (principalement agricoles) ;
- Sur le domaine public (recherche des bornages sans doute à réaliser) ;
- Utilisation de busage possible : la longueur d'une buse est de 6 mètres mais elle peut être coupée facilement.

**Choix du hameau entre les 2 plus importants de la commune :**

- ***La huraudière, la taille marquis***

Taille : 31 foyers

Le hameau possède 2 entrées, donc facile à traiter.

Il ne se situe cependant pas sur un trajet de transit de Thilouze.

- ***L'ensemble Bellevue, La Boutarderie, Le Genetay et Bois cornu***

Taille : 32 foyers.

Le hameau possède 2 entrées, donc facile à traiter.

Il se situe sur un trajet de transit par Thilouze, en direction de Pont de Ruan, donc avec plus de visibilité. L'entrée ouest se situe au carrefour de la route de Artannes vers Villeperdue.

Après étude sur site, le comité se prononce sur un test aux entrées du bloc de hameaux « *Bellevue, La Boutarderie, Le Genetay et Bois cornu* », plus simple à réaliser que « *La Huraudière* » et plus visible. Il souhaite que les services techniques soient associés au projet d'aménagement pour obtenir un avis technique tant sur la plantation que sur l'entretien, et une estimation du temps de main d'œuvre nécessaire.

**Choix du fleurissement :**

L'association des essences choisies devra avoir les caractéristiques suivantes :

- Type arbuste ;
- Couleur rouge et or, au plus proche, soit par les fleurs soit par le feuillage ;

- Fleurissement le plus étalé possible ;
- Entretien limité à un passage annuel ;
- Développement lent. Deux niveaux de hauteur nécessaires, en fonction de l'emplacement (par exemple 80cm et 1.50m), notamment pour éviter de masquer la visibilité ;
- Plantes locales, pouvant entrer dans le cadre du fleurissement du village ;
- Des fleurs basses pourront être associées au pied des arbustes sous réserve de ne nécessiter aucun entretien.

Une recherche sera menée pour faire des propositions. Il serait intéressant de rencontrer des professionnels dans des pépinières de la région, par exemple : *Van Delft* à Sorigny, *la palette végétale* à Bréhémont, l'établissement *Joël Robin* à Sainte Catherine de Fierbois.

Le Conseil Municipal valide le projet présenté.

- Demande de soutien financier Saint Nicolas de Bourgueil  
Point reporté à la réunion du 10 janvier 2022.
- Prochain Conseil Municipal décalé au lundi 10 janvier 2022
- Prochaines manifestations
  - Spectacle Théâtre SLT mardi 14 décembre à 19h30 salle des Tilleuls
  - Repas de fin d'année mardi 21 décembre à 19h salle de la Baronne
  - Vœux du Maire vendredi 21 janvier à 19h salle des Tilleuls
- Point personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Goubeau vient de reprendre ses fonctions suite à congé maladie de 3 semaines lié à un accident de voiture. Une opération programmée en début d'année prochaine entrainera une absence d'environ 6 mois. Il est donc nécessaire de prévoir son remplacement au plus tôt.

Deux agents cesseront leurs fonctions le 31 mars prochain, M. Drevault pour un nouveau projet professionnel et Mme Rolland qui fait valoir ses droits à retraite. Une réflexion doit être menée sur les profils recherchés afin de lancer les recrutements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h25